

**COMPTE-RENDU SUCCINT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 9 MARS 2011**

L'an deux mil onze, le neuf mars, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur Alain VALLAEYS, Maire,
En suite de convocation en date du 2 mars 2011
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 15

Etaient présents : Alain VALLAEYS, Olivier DUBREUCQ, Odette FAVIER, Philippe LAQUAY-PINSET, Raymonde PROOST, Catherine BIGO, Serge COISNE, Antonio CONTRAFATTO, Nicolas CUVELIER, Roger DESRAMAUX, Gauthier DUMOULIN, Xavier GIRARD, Gilles RONSE, Thérèse SPIRET

Absents ayant donné procuration : Louis LAMBELIN, Christian LELEU, Anne SEILLÉ

Secrétaire de séance : Nicolas CUVELIER

Ordre du jour :

- Autorisation de signature d'une convention avec l'association les Blongios ;
- Délibération décidant des conditions de remboursement de locations de la salle des fêtes ;
- Délibération décidant des conditions de remboursement de repas de cantine ;
- Décision de vente de deux parcelles rue du Moulin et définition du prix ;
- Motion du conseil municipal demandant que le 11 novembre devienne la journée nationale du souvenir, d'hommage et de la mémoire de tous les morts pour la France ;
- Attribution d'une indemnité pour les instituteurs accompagnant les élèves en classe de neige ou de découverte ;
- Demande de subvention exceptionnelle de l'association les Randonnées Ennevelinoises pour la manifestation « Les Rondes du Printemps » ;
- Questions diverses

I – Autorisation de signature d'une convention avec l'association les Blongios

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet écocitoyen que l'association Les Blongios souhaite mettre en place sur notre commune dans le cadre de l'appel à projets du Conseil régional Nord-Pas de Calais intitulé « (r)évolutions des pratiques des associations environnementales ».

Ce projet vise notamment à mettre en œuvre un certain nombre de chantiers nature sur la commune, afin de sensibiliser à l'environnement divers publics identifiés.

Ce projet étant en grande partie subventionné par le Conseil Général, et l'association les Blongios s'étant rapprochée de divers organismes pour obtenir des financements, le Conseil municipal décide pour sa part d'y participer à hauteur de 3 000 euros.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dossier de candidature.

II – Délibération décidant des conditions de remboursement de locations de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 18 décembre 2001 décidant de la création d'une régie de recettes pour la location de la salle des fêtes.

Cette délibération ne prévoyait pas à l'époque le remboursement des acomptes lors d'annulations de réservations.

Monsieur le Maire propose donc de préciser dans les critères de la régie de recettes de location de la salle des fêtes que le remboursement de l'acompte, équivalent à la moitié du coût de la location, est possible si l'annulation de la location est due à des motifs valables (annulation de mariage, décès, déménagement, etc.).

Délibération approuvée à l'unanimité.

III – Délibération décidant des conditions de remboursement de repas de cantine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'arrêté municipal du 22 novembre 1966 modifié le 6 mai 1983 instituant une régie de recettes pour la perception du prix des repas au restaurant scolaire.

Cet arrêté ne prévoyait pas à l'époque le remboursement des repas lors des annulations.

Monsieur le Maire propose donc de préciser dans les critères de la régie de recettes des repas de cantine, payés d'avance, que le remboursement est possible lorsque des repas ont dû être annulés pour raison médicale et ne sont pas reportables sur l'année suivante si l'enfant change d'établissement.

Délibération approuvée à l'unanimité.

IV – Décision de vente de deux parcelles rue du Moulin et définition du prix

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération en date du 5 janvier 2011, il avait été décidé de consulter le service des Domaines afin d'estimer le prix des deux terrains en façade rue du Moulin, cadastrés A 1348 et A 1349, tous deux d'une superficie de 600 m².

Au regard de l'estimation du Service des Domaines, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de fixer le prix de vente à 110 000 euros par terrain, les frais notariaux étant à la charge des acquéreurs.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à autoriser toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains.

Cette demande est validée à la majorité. Mesdames Anne SEILLE et Françoise DEVENDEVILLE sont contre. Monsieur Antonio CONTRAFATTO s'abstient.

V – Motion du conseil municipal demandant que le 11 novembre devienne la journée nationale du souvenir, d'hommage et de la mémoire de tous les morts pour la France

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal d'un courrier reçu de la part du Président de l'UNC du Nord, demandant que la journée du 11 novembre devienne la journée nationale du souvenir, d'hommage et de la mémoire de tous les morts pour la France.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer cette motion.

Le Conseil municipal valide cette proposition à la majorité. Madame Odette FAVIER et Messieurs Olivier DUBREUCQ et Nicolas CUVELIER s'abstiennent.

VI – Attribution d'une indemnité pour les instituteurs accompagnant les élèves en classe de neige ou de découverte

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les enseignants accompagnateurs lors de la classe de découverte au Val de Loire du 5 au 7 mai 2011 ont droit à une indemnité journalière.

Celle-ci est fixée par décret n°2010-1584 du 17 décembre 2010. Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'adopter le taux de rémunération journalière qui s'élève à 25,27 €. Deux enseignants vont partir en classe de découverte pour une durée de 3 jours et percevront donc chacun une rémunération de 75,81 €.

Délibération approuvée à l'unanimité.

VII – Demande de subvention exceptionnelle de l'association les Randonnées Ennevelinoises pour la manifestation « Les Rondes du Printemps »

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle de l'association des Randonnées Ennevelinoises, dans le cadre de l'organisation de sa manifestation « les Rondes du Printemps », d'un montant prévisionnel, comme le témoignait son plan de financement 2011, de 555 euros.

Le Conseil municipal relève que d'une part, il semblerait que cette manifestation n'ait plus rien d'exceptionnel, puisque l'association semble vouloir l'organiser chaque année ; et d'autre part, il n'est fait apparaître nulle part en quoi cette subvention exceptionnelle serait nécessaire au bon déroulement de la manifestation pour laquelle elle est demandée.

Au regard de quoi le Conseil Municipal se prononce à la majorité contre cette demande de subvention exceptionnelle. Monsieur Antonio CONTRAFATTO s'abstient.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu, le Maire,
Alain VALLAEYS